

BOIRE OU CONDUIRE...

La lutte contre l'alcoolisme fait partie des priorités qui s'imposent aux dirigeants de tous les pays du monde. En France, chaque année, près de la moitié des accidents mortels de la circulation sont dus à des conducteurs sous l'empire d'un état alcoolique. L'alcool au volant concerne donc toute la nation: d'où le slogan de cette campagne de la Sécurité Routière: «Boire ou conduire, à vous de choisir».



Valeur: 1,60 F

Couleurs: rouge, sienne, brun

Dessiné par Pierre FIX-MASSEAU

Gravé en taille-douce
par Claude JUMELLET

Format horizontal 36 x 22
(dentelé 13)

50 timbres à la feuille

Vente anticipée le 5 septembre 1981 à PARIS

Vente générale le 7 septembre 1981

Députés et Sénateurs ont adopté en juillet 1978 une loi tendant à prévenir la conduite d'un véhicule sous l'empire d'un état alcoolique. Les motivations de cette loi s'appuient sur les constatations d'enquêtes réalisées en 1977.

Celles-ci montrent que près de 4 % des automobilistes français conduisent sous l'influence de l'alcool, et que ces conducteurs causent 40 % des accidents mortels.

En clair, sur les 13 500 morts que nous avons eu à déplorer sur nos routes, en 1977, 5 000 au moins sont dues à l'intempérence du conducteur. De plus, les accidents de la circulation provoqués par l'alcoolémie coûtent chaque année à la collectivité nationale près de 20 milliards de francs.

La loi de 1978 autorise la mise en place de contrôles préventifs de l'alcoolémie des conducteurs. Désormais, même s'il n'y a eu ni infraction, ni accident, et justement pour prévenir des fautes graves de conduite, tout conducteur peut être invité à subir une épreuve de dépistage, montrant que son taux d'alcool dans le

sang ne dépasse pas le taux légal fixé à 0,80 gramme par litre.

Préventif et éducatif, le Comité Interministériel de la Sécurité Routière a déjà lancé plusieurs campagnes nationales sur le thème: «Boire ou conduire, à vous de choisir».

Le sujet du timbre, concrète illustration de ce thème, rappellera aux usagers de la poste, qui sont aussi ceux de la route, la réelle modération dont il faut faire preuve dans l'absorption de l'alcool.

Nous devons savoir que tout excès diminue les réflexes: avec 0,30 gramme d'alcool dans le sang, le risque d'accident mortel est presque doublé; Il est multiplié par 5 avec 0,80 gramme et par 16 avec 1,20 gramme.

Dans notre civilisation moderne, l'alcool est devenu un fléau social et économique. C'est pour participer à la lutte contre ce fléau que l'émission a été réalisée, le timbre rappelant le slogan inlassablement répété, qui met chacun en présence de ses responsabilités:

«Boire ou conduire, à vous de choisir».

